

Commune de Montboucher
Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025

Le conseil municipal de Montboucher s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Marc FERRAND, le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq suivant convocation en date du lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Présents :

Murielle CHLEBOWSKI, Céline COULAUD, Laurent ECHARD, Marc FERRAND, Claude SKRZYPCZAK et Jean-Marc VELLARD.

Représentés :

- Estelle AUFAURE donne pouvoir à Laurent ECHARD
- Goulven DUBOEUF donne pouvoir à Céline COULAUD
- Laurence LANDREVIE donne pouvoir à Jean-Marc VELLARD

Absent :

- Thomas BUISSON

Murielle CHLEBOWSKI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h32.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2025 :

Le point 1 du compte-rendu du conseil municipal ayant été modifié, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu qui est adopté (7 voix pour, 2 abstentions)

- Jean-Marc VELLARD rappelle, une nouvelle fois qu'une somme avait été attribuée au budget 2025 pour l'entretien d'un chemin à La Forêt ; étant donné les conditions météorologiques actuelles, il est convenu que ce projet soit reporté au printemps.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu du précédent conseil municipal qui

est adopté (7 voix pour, 2 abstentions)

1. Détermination du mode de participation de la commune à la protection sociale complémentaire – volet santé et du montant de la participation versée aux agents :

Monsieur le Maire explique que la commune a le choix de retenir trois modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG 23 ;
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur ;
- La labellisation.

Il a été demandé aux agents :

- s'ils souhaitaient adhérer au contrat du centre de gestion, ceux-ci ont tous refusé ;
- s'ils avaient souscrit à un contrat labellisé, la réponse fut négative.

Monsieur le maire propose la labellisation comme modalité de participation et il propose également de fixer la participation de la commune à 15 euros par mois par agent.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération qui est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

4. Prise en charge partielle des frais de chauffage d'un locataire :

Monsieur le Maire explique qu'une locataire a fait un courrier à la Mairie afin de demander une participation à la hausse inattendue de sa facture de gaz. L'explication probable à cette forte augmentation serait que son précédent voisin surchauffait son logement, elle profitait ainsi, sans s'en apercevoir, de cette chaleur supplémentaire. Celui-ci ayant déménagé, le logement, pourtant chauffé à la même température, consommait beaucoup de gaz.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 50 % des frais.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle. En effet, désormais, la locataire a connaissance de la consommation de son mode de chauffage et devra être vigilante. Ses provisions de charges seront augmentées.

Informations au conseil municipal

1.

1. Arrêté du 5 novembre 2025 portant alignement d'une parcelle sur la Route Bellevue

2. Point sur la situation financière de la commune :

Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune. Les subventions attribuées pour les travaux effectués n'ont pas été versées et ne le seront probablement pas avant la fin de l'année.

Une ligne de trésorerie de 100 000 € sera probablement nécessaire.

3. Point sur le SIAEP des Monards - conventions avec les communes de Jabreilles les Bordes et de Saint Pardoux Morterolles

Jean-Marc VELLARD explique qu'il y a actuellement trois conventions : celle de Jabreilles les Bordes, de Saint Pardoux Morterolles et celle du SIAEP, établie avant l'arrivée des deux nouvelles communes. Ainsi, les représentants des neuf communes se réuniront le 27 novembre 2025 pour étudier l'ensemble des conventions afin d'en établir une seule et unique.

Arrivée de Catherine BELANGEON, en sa qualité de secrétaire de mairie.

4. Réouverture de la passerelle de Védrenas

Laurent ECHARD et Monsieur le Maire ont assisté à l'inauguration.

Laurent ECHARD exprime son inquiétude concernant les quads qui détériorent le travail accompli et dont les conducteurs se mettent en danger. Monsieur le Maire indique qu'il prendra un arrêté interdisant le passage des motos et des quads.

Questions diverses :

1. Laurent ECHARD demande quand aura lieu la réouverture du terrain de tennis. Monsieur le Maire confirme son ouverture très prochaine, lorsque les poteaux et le filet seront installés.

2. Une habitante a fait la demande à Laurent ECHARD concernant la pose d'un panneau à Védrenas indiquant « une impasse »

3. Le notaire, Charles FRANCOIS, a indiqué des parcelles à vendre. La commune de Montboucher n'est pas intéressée.

4. Monsieur le Maire explique les objectifs de la réunion ayant eu lieu au sujet du PLUI. Il s'agit d'un projet sur plusieurs années. La finalité première est de recenser et d'adapter la capacité de notre territoire à accueillir de nouveaux arrivants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.